

Licence Professionnelle Santé "Biologie Analytique et Expérimentale"

RNCP20241 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	221p, 200r
Code(s) ROME	H1206, H1210, H2502, H1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université François Rabelais - Tours

<http://www.univ-tours.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les métiers visés sont extrêmement diversifiés et touchent de nombreux domaines de la biologie, aussi bien dans l'industrie que dans les services. Les titulaires du diplôme pourront exercer les fonction suivantes :

- Techniciens ou Assistants d'ingénieurs, de chercheurs ou de cadres biologistes dans les secteurs :
 - de la santé : laboratoires d'analyses biologiques et médicales et du secteur vétérinaire, centres hospitaliers, assistance publique, EFS (Etablissement Français du Sang), laboratoires de contrôles (AFSSA, laboratoires départementaux).
 - de la recherche fondamentale, appliquée et clinique : laboratoires universitaires, hospitaliers, des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, AFSSA, CEA, Institut Pasteur...).
 - de l'industrie pharmaceutique : laboratoires de recherche et développement (pharmacologie, toxicologie, pharmacocinétique) et laboratoires de contrôle des médicaments, service de contrôle qualité et traçabilité, service d'assurance qualité (publiques ou privés).
 - de l'industrie agro-alimentaire : laboratoires de contrôle des aliments, services de contrôle qualité et traçabilité, services d'assurance qualité.
 - de la cosmétologie : laboratoires de contrôle des produits, service de contrôle qualité et traçabilité, service d'assurance qualité.
 - des biotechnologies et de fabricants de réactifs ou de produits biologiques (biomédicaments, systèmes cellulaires...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Maîtrise des techniques d'analyses biologiques actuelles et émergentes dans le domaine de la santé humaine et animale (biochimie, biologie cellulaire, biologie moléculaire, physiologie, pharmacologie, toxicologie, génétique, microbiologie, immunologie, hématologie, parasitologie, anatomie pathologique et histologie).
- Expérimentation animale et méthodes alternatives dans le secteur biomédical.
- Analyse bioinformatique.
- Mise au point de protocoles, validation analytique de résultats biologiques, utilisation d'outils statistiques et informatiques, conformément aux procédures de qualité, sécurité, hygiène, traçabilité et gestion des déchets (assurance qualité) et de la bioéthique.

- Maîtrise des contrôles de produits biologiques, médicamenteux et de l'environnement.
- Compréhension et adaptabilité à l'évolution des technologies dans les différents secteurs d'activité : santé, recherche ...
- Communication scientifique (Français et Anglais). Recherche d'informations, analyse et synthèse de données, rédaction de documents écrits synthétiques. Maîtrise de la communication orale et utilisation d'outils audiovisuels (vidéo-projection ...).
- Compréhension de l'environnement professionnel (Organisation de l'entreprise, réglementation, droit du travail, propriété industrielle ...).
- Aptitude à la communication et au management d'équipes techniques.

Tout au long de cette formation, l'étudiant développe des qualités d'initiative, d'autonomie, de rigueur, de sens pratique et de polyvalence.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les métiers dans les secteurs de la santé humaine et animale, de la recherche fondamentale, de l'industrie pharmaceutique et agro-alimentaire sont accessibles à l'issue de la formation. Les entreprises vont ainsi pouvoir faire appel à un personnel spécialisé dans les domaines émergents, impliquant une expertise dans les nouvelles technologies et le développement de procédures complexes tout en respectant la bioéthique et les exigences de qualité et de sécurité indispensables dans ces secteurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois de techniciens supérieurs, d'assistants d'ingénieurs, de chercheurs ou de cadres biologistes sont situés à l'interface entre les ingénieurs ou biologistes et les techniciens.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 833 €
Familles professionnelles (FAP)	E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 276
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	8 %

Familles professionnelles (FAP)

E5X70 — Techniciens des industries de process
E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process
H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire
H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production
N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement
N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

Le jury d'admission et de délivrance de la licence sera désigné par le Président de l'Université, sur proposition du directeur de l'I.U.T.

Il devra être constitué d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ayant participé à la formation, et de professionnels.

La procédure d'évaluation des enseignements et de la formation est effectuée dans les conditions prévues par l'article 23 de l'arrêté du 9 avril 1997, en conformité avec l'article 13 du décret du 17 novembre 1999.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

OUI

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20241/>